

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 18 mai 2017

Le jeudi 18 mai 2017, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 12 mai 2017, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, Mme M-P. DOSTE, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M- A. SCANO, M. Ch. ROUSSILLON, M. J- L. PALÉVODY, Mme C. CIERLAK-SINDOU, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. M. CHARLIER, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J- P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. G. ROZENKNOP a donné procuration à M. J-L. PALÉVODY
M. J-B. CHEVALLIER a donné procuration à Mme M-P. GLEIZES
M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
M. Fr. MERELLE a donné procuration à M. P. BROT

Membres absents

Mme V. LETARD, M. Fr. ESCANDE, Mme A. POL.

Exposé des motifs

A la demande de la ville de Ramonville Saint-Agne, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne a réalisé l'avant projet sommaire de l'opération suivante : rénovation de câble hors service Résidence des Coteaux.

Le S.D.E.H.G. à réalisé l'avant projet sommaire de l'opération référencée : 04 BT 0007, qui comprend :

- La confection d'une tranchée de 20 mètres de long afin de poser un nouveau câble d'éclairage public entre les points lumineux 1278 & 1279 dans la Résidence citée ci-dessus.
- Dépose du câble torsadé aérien provisoire.

Compte tenu des règlements applicables au S.D.E.H.G., la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 30

Nombre de votants : 30

**Numéro
2017/MAI/36**

**Point de l'ordre du jour
9**

**OBJET
RÉNOVATION DE CÂBLE
HORS SERVICE ENTRE LES
POINTS LUMINEUX 1278 ET
1279**

**RAPPORTEUR
M. PASSERIEU**

*Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 01/06/2017
L'affichage en mairie le : 01/06/2017
La notification le : 01/06/2017*

Le Maire
Christophe LUBAC

- TVA (récupérée par le SDEHG).....315 €
- Part SDEHG1165 €
- Part restant à la charge de la commune (Estimation).....522 €

- TOTAL.....2 002 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le S.D.E.H.G. demande à la commune de s'engager sur la participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du S.D.E.H.G., pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Décision

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur PASSERIEU, et après en avoir délibéré par **À L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** l'avant Projet présent ;

- **S'ENGAGE** à verser au S.D.E.H.G. une contribution au plus égale au montant ci-dessus ;

- **DÉCIDE** de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du S.D.E.H.G.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC